

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Nadeau-Cauchon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/103544c45d7a40cd8d014b94>

Date d'obtention : 2021-04-21 15:34:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il importe d'analyser la situation.

De soutenir l'auteur du signalement et la jeune victime.

- Évaluer l'incident : amorce, nature, intentions et étendue
- Vérifier l'information : Valider avec d'autres jeunes impliqués
- Si acte impulsif, parler au jeune instigateur pour obtenir sa version (confisque l'appareil et contacter la police).
- Si acte malveillant, confisquer l'appareil, expliquer la suite des choses et contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois compléter l'évaluation et vérifier l'information auprès de tous les jeunes impliqués avant de contacter la police.

Même si l'acte me paraît malveillant (photos envoyées à un adulte), je dois compléter la trousse avec la jeune victime qui est venue me rencontrer.

Je ne regarde pas le contenu et je confisque l'appareil qui contient les images (impulsif ou malveillant).

Soutenir le jeune, posture d'écoute, rassurer les parents et les informer de la démarche.

Protéger l'intégrité des jeunes impliqués (pas de réponse aux journalistes ou autre...)

Si le jeune ne vient pas se confier, que ça vient de son parent... je dois attendre que le jeune vienne vers moi.

Si un jeune refuse de collaborer (victime ou jeune instigateur) confier l'intervention à la police.



cadre21

Au coeur de votre stratégie **#DevProf**



cadre21.org



Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Recueillir les informations à l'aide de la grille d'évaluation en restant neutre.

Penser à ne pas regarder les images.

Rencontrer le jeune instigateur.

Si la victime refuse de collaborer...